

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 2 MARS 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Délage

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil du 2 mars est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Délage.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19h08.

2021-03-CMD053 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 2 février 2021

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 18 février 2021

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 25 février 2021

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques 197 005,80\$

- Factures payées : 47 445,11\$
- Chèques : 10423 à 10438
- Prélèvements automatiques : 2969 à 2983
- Factures à payer : 111 292,66\$
- Paies : 38 268,03\$
- Chèque annulé : 10438

2.2 Calendrier de conservation – Archives

2.3 Renouvellement d'adhésion 2021 à la Chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG)

2.4 Matricule # 5241-92-7123 – Annulation des montants dus

2.5 Matricule # 4738-73-8503, # 4938-04-1150, #4638-35-9066 – Vente pour taxes 2018

2.6 Premiers soins Haute-Gatineau – Contrat de service défibrillateur externe automatisé (DEA)

2.7 Mandat à Lacroix & Associés – Préparation des formulaires d'impôts de 2000 à 2007 et de 2009 à 2011

- 2.8 L'info de la Vallée – Réalisatrice de communauté 100% femmes
- 2.9 Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes - Demande d'appui pour la campagne « Vers des collectivités durables »
- 2.10 Modification de la résolution 2020-10-CMD275 – Poste d'inspecteur municipal adjoint
- 2.11 Appel de soumission pour engager un ingénieur

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Affichage du poste – Étudiant en urbanisme
- 4.2 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau – Renouvellement de l'adhésion 2021
- 4.3 Dérogations mineures – Demande de remboursement

5 TRANSPORT

- 5.1 Réparation mécanique des camions du service des travaux publics
- 5.2 Mandat à la Directrice générale pour des soumissions – Achats de trois (3) bavards
- 5.3 Achat d'une porte en acier – Garage du service des travaux publics
- 5.4 Modification à la résolution 2021-02-CMD031 – EddyNet – Achat d'un balai de rue
- 5.5 Ministère des Transports – Vérifier et corriger le pont Erickson

6 HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 MEI Assainissement – Offre de service, entretien annuel

7 LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Subvention pour l'ensemencement des lacs
- 7.2 Entente de partenariat – Camp de jour inter-municipal

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 RAPPORT DE COMITÉS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CORRESPONDANCES

12 VARIA

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-03-CMD054

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD055

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD056

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD057

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / FÉVRIER 2021

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés totalise 197 005,80\$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques 197 005,80\$

- Factures payées : 47 445,11\$
- Chèques : 10423 à 10438
- Prélèvements automatiques : 2969 à 2983
- Factures à payer : 111 292,66\$
- Paies : 38 268,03\$
- Chèque annulé : 10438

À voter contre : Monsieur le conseiller Denis Brazeau parce que certain travaux n'ont pas été approuvés et que Monsieur le maire a dérogé de son code d'éthique et de déontologie.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Joanne Poulin
Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière

2021-03-CMD058 CALENDRIER DE CONSERVATION – ARCHIVES

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU que la Municipalité de Délage est un organisme public visé au 4^e paragraphe de l'annexe de cette loi;

ATTENDU que la Municipalité de Délage désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU que la Municipalité de Délage n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

D'AUTORISER, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Délage.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD059 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2021 À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI ET LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (CCMVG)

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité de Délage avec la Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG), présentement en campagne de recrutement;

ATTENDU que la CCMVG représente un appui considérable dans les dossiers sociaux économiques et communautaires dans la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU que les activités de réseautage, de souper, de dîner-conférence et de formations avec des intervenants du milieu des affaires afin de donner des outils de développement des compétences à ses membres;

EN CONSÉQUENCE, le montant de 195,00 \$, taxes incluses, sera payé à la CCMVG pour l'adhésion 2021 de la Municipalité de Délage.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD060 MATRICULE # 5241-92-7123 – ANNULATION DES MONTANTS DUS

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est porté acquéreur en 2019 du terrain portant le matricule # 52-41-92-7123;

CONSIDÉRANT qu'il est non-imposable et que des montants dus restent en suspens sur le compte et que les intérêts continuent de se cumuler;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'annulation des montants et des intérêts pour le matricule # 5241-92-7123.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-03-CMD061 MATRICULE # 4738-73-8503, # 4938-04-1150, # 4638-35-9066 –
VENTRE POUR TAXES 2018**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la vente pour taxe en 2018, pour les matricules # 4738-73-8503, # 4938-04-1150 et # 4638-35-9066;

CONSIDÉRANT que les montants dus restent en suspens sur le compte et que les intérêts continuent de se cumuler. Le conseil autorise l'annulation des montants et des intérêts après avoir procédé au changement de nom;

PAR CONSÉQUENT, que le conseil autorise la Directrice générale à mandater Me Joanne Lachapelle, notaire aux transferts des terrains au nom de la Municipalité et autorise le maire et la Directrice générale à signer tous documents légaux en lien avec l'acquisition des terrains.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-03-CMD062 PREMIERS SOINS HAUTE-GATINEAU – CONTRAT DE SERVICE
DÉFIBRILATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (DEA)**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT le contrat de service DEA clé en main reçu de Premiers soins Haute-Gatineau concernant les défibrillateurs externes automatisés;

CONSIDÉRANT que l'offre comprend la vérification annuelle avec certification, mise à jour des nouvelles normes, le changement des électrodes, la calibration, l'installation des batteries, remplacement gratuit si, utilisé sur un patient. Cette offre inclut le défibrillateur au centre communautaire et celui situé à la caserne des pompiers;

CONSIDÉRANT que les pompiers du service des incendies de la municipalité ont reçu une formation premiers soins avec reconnaissance nationale de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC (FMCC) qui inclut l'oxygénothérapie aux patients conformes et l'immobilisation et l'évacuation des patients sur planche dorsale;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'offre de service clé en main de Premiers Soins Haute-Gatineau au coût de 175 \$ (excluant les taxes) pour l'année 2021, soit aux mêmes termes et conditions pour l'année 2022. Ainsi, le conseil autorise le paiement de la facture # 3517 pour les formations des pompiers au montant de 2 580,00 \$ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-03-CMD063 MANDAT À LACROIX & ASSOCIÉS – PRÉPARATION DES
FORMULAIRES D'IMPÔTS DE 2000 À 2007 ET 2009 À 2011**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que les rapports d'impôts des années précédentes n'avaient pas été produits et envoyés;

CONSIDÉRANT que des sommes dues à la municipalité sont retenues par l'Agence du revenu du Canada (ARC);

CONSIDÉRANT que l'ARC exige la production de toutes les déclarations d'impôts qui n'étaient pas exigées auparavant, soit la production des formulaires T-2, Annexe 1, Annexe 100, Annexe 125 et, le cas échéant, l'annexe 4;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la Directrice générale d'engager Lacroix et Associés pour la préparation desdits formulaires pour l'estimation de onze (11) heures à 160 \$ de l'heure pour une somme de 1 760 \$ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-03-CMD064 L'INFO DE LA VALLÉE – RÉALISATION DE COMMUNAUTÉ
100% FEMMES**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la promotion 100% Femmes pour la journée de la Femme de l'Info de la Vallée;

CONSIDÉRANT que cette offre comprend une visibilité dans le journal local, l'accès VIP à un groupe de réseautage exclusif pour les femmes de notre région, des conférences inspirantes, des capsules éducatives;

CONSIDÉRANT que dans notre conseil municipal, Madame Michelle Briand et Madame Louise Charlebois, deux femmes vibrantes, chaleureuses et profondément humanistes;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la participation de Madame Briand et Madame Charlebois pour la promotion 100% Femmes au coût total de 120.00\$ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-03CMD065 SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES
POSTES – DEMANDE D'APPUI POUR LA CAMPAGNE « VERS DES
COLLECTIVITÉS DURABLE »**

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU que Poste Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada* déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Poste Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont constante évolution;

ATTENDU que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne « *Vers des collectivités durable* », propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

PAR CONSÉQUENT, le conseil de la Municipalité de Délage appuie la campagne « *Vers des collectivités durable* » et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joint une copie de la présente résolution.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-03-CMD066 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-10-CMD275 – POSTE
D'INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-CMD275 adopté lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 concernant l'embauche de l'employée # 61-0017 à titre d'inspectrice municipale adjointe;

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la description pour la période de probation de six (6) mois (1 596 heures);

DE MODIFIER la résolution 2020-10-CMD275 afin que soit inscrit selon l'article 6.05 «Personne salariée à l'essai» de la convention collective, cent trente (130) jours (910 heures).

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD067 APPEL DE SOUMISSION POUR ENGAGER UN INGÉNIEUR

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Délage procède, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumission pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie concernant le Programme de la taxe sur l'essence et de la taxe fédérale sur l'essence (TECQ 2021-2022);

CONSIDÉRANT que le programme comprend le prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard Délage, le remplacement des égouts sanitaire du tronçon 33, la réfection complète du tronçon 19 et les chemin Ferme Joseph, chemin Lac Bois-Franc et chemin Baie Davis;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la Directrice générale à faire un appel de soumissions afin d'engager un ingénieur lors d'une prochaine séance à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD068 AFFICHAGE DU POSTE – ÉTUDIANT EN URBANISME

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que la saison estivale est une période très chargée pour le service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des subventions auprès d'Emplois d'été Canada, selon les normes admissibles et prescrit par le gouvernement. La municipalité souhaite renouveler l'expérience comme par les années passées et souhaite donner l'opportunité aux étudiants d'acquérir une expérience de travail;

EN CONSÉQUENCE le conseil autorise la Directrice générale à procéder à l'affichage et la publication d'un appel de candidature pour un emploi d'étudiant pour la saison estivale 2021 pour le service de l'urbanisme.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-03-CMD069 REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RENOUVELLEMENT DE
L'AHÉSION 2021**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et associations de lacs et rivières de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public;

CONSIDÉRANT que le Regroupement est au service des associations de lacs, rivières et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire;

PAR CONSÉQUENT le conseil approuve l'adhésion 2021 au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau au coût de la cotisation municipale de 250 \$ (taxes incluses)

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD070 DÉROGATIONS MINEURES – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que quatre (4) demandes de dérogations mineures ont été déposées au service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement de dérogation mineure stipule à l'article 7 alinéas B que seules les dispositions suivantes, peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure soit, la dimension des marges et des cours;

CONSIDÉRANT que les matricules #5042-33-1348, #5531-18-8265, #5130-75-2157 et # 6138-25-6198 doivent être remboursés étant donné que les dispositions du règlement d'urbanisme pour lesquelles peuvent être accordées une dérogation mineure ne s'appliquent pas dans le cas desdits dossiers;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise le remboursement complet des demandes de dérogation mineure pour les matricules ci-haut mentionné.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD071 RÉPARATION MÉCANIQUE DES CAMIONS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que les camions du service des travaux publics nécessitent des réparations;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence de procéder aux réparations puisque nos véhicules doivent être fonctionnels en tout temps. Le conseil autorise le chef d'équipe à procéder aux démarches pour faire effectuer les réparations des véhicules;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise les dépenses urgentes et le paiement du coût approximatif de 4 548,10 \$ (taxes incluses) pour les dites réparations.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD072 MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR DES APPELS DE SOUMISSIONS – ACHATS DE TROIS (3) BAVARDS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT qu'une demande du conseil a été faite pour l'achat de trois (3) bavards mécaniques pour les camions du service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la Directrice générale pour effectuer des appels de soumissions pour l'achat des bavards mécaniques incluant le compte du temps et, l'autorise à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD073 ACHAT D'UNE PORTE D'ACIER – GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que la porte du garage des travaux publics soit défectueuse;

CONSIDÉRANT qu'une soumission avait déjà été demandée auprès de Martel & Fils;

CONSIDÉRANT l'offre de Martel & Fils pour une porte en acier de 32 x 80 avec un cadre au montant de 890,51 \$ (excluant les taxes);

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'achat et le paiement de 890,51 \$ (taxes exclues) de Martel & Fils.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD074 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2021-02-CMD031 – EDDYNET – ACHAT D'UN BALAI DE RUE

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-CMD031 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 février 2021 concernant l'achat d'un balai de rue;

CONSIDÉRANT que des changements ont eu lieu à la soumission # 12073 et qu'une modification consiste à remplacer le numéro et le montant de la soumission de la compagnie Eddy Net;

CONSIDÉRANT le nouveau numéro de soumission, # 14479 au montant de 16 300 \$ (excluant les taxes).

CONSIDÉRANT qu'il faut y inclure les coûts de la compagnie Brandt Tractor LTD au montant de 3 914 \$ (excluant les taxes) pour l'installation du balai en atelier, le branchement des tuyaux hydrauliques, l'ajustement de la pression du balai ainsi que le filage pour le branchement;

PAR CONSÉQUENT, les membres du conseil approuvent les modifications apportées à la résolution 2021-02-CMD031.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD075 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VÉRIFIER ET CORRIGER LE PONT ERICKSEN

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la résolution 2020-05-CMD140, a été transmise au Ministère des Transports concernant la problématique au pont Ericksen;

ATTENDU que le Ministère des Transports nous recommande, dans sa correspondance du 4 août 2020, de procéder à une étude hydraulique;

ATTENDU que JFSA (J.F.Sabourin et associées inc.), a été mandaté afin de réaliser l'étude et que cette étude complétée avait été envoyée;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil demandent au Ministère des Transports de réexaminer et de prendre en considération l'étude et l'état du pont du chemin Ericksen afin de corriger l'engorgement des eaux.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD076 MEI ASSAINISSEMENT – OFFRE DE SERVICE, ENTRETIEN ANNUEL

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que nous avons une station de pompage située sur le chemin Rivière Gatineau Nord;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de MEI Assainissement concernant le suivi et l'entretien annuel préventif sur les équipements de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que cela permettra de diminuer les risques de mauvais fonctionnement qui pourraient causer une situation d'urgence ainsi que pour maximiser leur durée de vie;

CONSIDÉRANT que nous allons demander de prioriser le bon fonctionnement de l'ancienne station de pompage pour éviter des problématiques actuelles dans la transmission des données en particulier.

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte l'offre de service # S-218-123 de MEI Assainissement selon les termes et conditions de celle-ci et autorise la directrice générale à signer le contrat.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD077 SUBVENTION POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que le programme de soutien à l'ensemencement des lacs et des cours d'eau permet de soutenir les projets d'ensemencement de plans d'eau par les organismes locaux qui contribuent à la relance et au recrutement de nouveaux adeptes de la pêche au Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités, les villes et les organismes à but non lucratif peuvent profiter de ce programme; l'objectif spécifique de ce programme est de garantir un succès de pêche ponctuel lors d'activités destinées à la relève, afin de favoriser une première expérience de pêche. Ce succès sera obtenu ou encouragé par l'ensemencement de lacs et de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les seules dépenses admissibles à ce programme sont celles liées à l'achat et à la livraison de poissons vivants servant à l'ensemencement;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la Directrice générale à procéder à la demande de subvention auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et l'autorise à signer tout document à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD078 ENTENTE DE PARTENARIAT – CAMP DE JOUR INTER-MUNICIPAL

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU qu'une entente de partenariat pour les camps de jour inter-municipal doit être signée entre la Municipalité de Déléage et la Fondation le Terrier;

ATTENDU que la présente entente a pour objet d'établir une collaboration entre les parties afin d'offrir un service de camp de jour de qualité aux citoyens de la Vallée-de-la-Gatineau. L'entente permet d'uniformiser le coût du camp de jour pour les familles, ainsi que pour les municipalités;

ATTENDU que la quote-part de chacune des municipalités sera calculée en référence de participation des années précédentes avec une augmentation de 2% par année. Les familles en provenance de municipalités non participantes devront payer le coût réel par jour, soit trente-quatre (34 \$) dollars par jour par enfant et qu'avec cette entente, elles paieront seulement seize (16 \$) dollars par jour;

ATTENDU que la durée de l'entente et le renouvellement entre en vigueur à la date de la dernière signature apposée par toutes les parties. Nonobstant sa date de signature, cette entente prend effet le 1^{er} janvier 2021 et le demeure jusqu'au 31 décembre 2023 donc, pour une durée de 36 mois;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et le maire à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Déléage.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-CMD079 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à _____.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière